



# M A I R I E D E L A F R A N Ç A I S E

( T a r n - e t - G a r o n n e )

Tél. 05 63 26 48 48

mairie@lafrancaise.fr  
www.lafrancaise.fr

## DECISION

2022-20

Objet : Demande subvention chef de projet Petites Villes de Demain – année 2

Monsieur le Maire de Lafrançaise

Vu les articles L2122-22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 4 du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire pour traiter certaines affaires ;

Vu la signature de la convention Petites Villes de Demain en date du 18 juin 2021 ;

### DECIDE

➤ **De solliciter** les financements suivants pour l'ingénierie de la mission de chef de projet PVD :

#### Dépenses prévisionnelles

- Cout annuel y compris charges salariales : 41 225 €
- Equipement informatique logiciel : 495 €
- Frais de déplacement : 500 €

**Soit un total : 42 220 €**

#### Financement sollicité

- Subvention d'Etat : 30 919 €
- Département : 2 086 €
- Communauté de Communes : 4 608 €
- Commune : 4 608 €

**Soit un total : 42 220 €**

➤ **D'engager** toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de ce projet et des demandes de subventions.

Fait à Lafrançaise,  
Le 13 octobre 2022.

Le Maire :

Thierry DE LBREIL

*Lafrançaise*